



L'UROC vous informe

Lancement de la 3e étape de la stratégie nationale

La première phase de la stratégie nationale pour l'IA a consisté à renforcer les capacités de la recherche scientifique, la deuxième phase à la diffuser à travers l'économie. Il s'agit désormais de diffuser l'IA plus largement dans toute la société, tout en évitant une nouvelle fracture numérique.

Le gouvernement a présenté le troisième volet de sa stratégie pour l'IA, à l'issue d'un comité interministériel de l'intelligence artificielle, présidé par le Premier ministre François Bayrou, le 6 février 2025.

Une IA au service des politiques publiques et de l'efficacité administrative.

Selon les termes du dossier de presse, concernant les agents publics : « un plan de déploiement d'outils d'IA générative va permettre à chaque agent de bénéficier d'assistants IA capables de leur faire gagner du temps et de l'efficacité dans leurs tâches administratives quotidiennes. »

Les premiers ministères concernés par ce déploiement seront ceux chargés de :

- la santé, où une expérimentation inédite va notamment être menée pour évaluer l'impact médico-économique de l'utilisation de l'IA dans l'aide à l'interprétation des électrocardiogrammes ;

- la justice, où des cas d'usage prioritaires vont être travaillés comme l'interprétariat et la traduction, la retranscription, le résumé de documents
ou de dossiers ou l'appui à la recherche d'informations ;
- l'éducation, où des actions consisteront d'une part, à former les élèves et les enseignants et soutenir la communauté éducative et d'autre part à
utiliser l'IA pour simplifier les tâches administratives des agents (production de rapports, synthèse d'indicateurs par exemple).

L'automatisation des tâches de transcription multilingue et de traduction, mise en place au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, va être déployée en interministériel.

La Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (ministère de l'intérieur) a lancé un projet visant à identifier au plus tôt les

départs de feu – grâce à une analyse automatique et en temps réel par vues aériennes – et permettant d'anticiper leur évolution et d'engager les moyens adéquats pour être le plus efficient possible.

Quels sont les atouts de la France en matière d'IA ?

D'après le dossier de presse du gouvernement, la troisième étape de la stratégie pour l'IA consiste notamment à renforcer l'attractivité du territoire pour :

- implanter des infrastructures dédiées à l'IA, grâce à une production d'électricité « décarbonée, abondante et stable » et 35 sites prêts à
accueillir des data centers ;

- accueillir les talents internationaux, grâce à des visas spécifiques et à des postes de professeurs d'université ou de directeurs de recherche.

Par ailleurs, la France continue de renforcer son autonomie stratégique avec trois supercalculateurs publics :

- Jean Zay (Centre national de la recherche scientifique - CNRS) ;
- Adastra (Centre informatique national de l'enseignement supérieur -CINES) ;
- Alice Recoque (Commissariat à l'énergie atomique - CEA)

UROC

Tél : 03 20 42 26 60

Mail : uroc-hautsdefrance@orange.fr